

Déclaration d'engagement des acteurs extrascolaires

En tant que centre national de compétence et de prestations, éducation21 soutient l'introduction et la mise en œuvre de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) à l'école obligatoire et au degré secondaire II. éducation21 travaille sur mandat de la Confédération, des cantons et de la société civile. éducation21 s'appuie sur les fondements de l'éducation en vue d'un développement durable (EDD) et se réfère à une définition pluraliste et démocratique de la société qui reconnaît l'existence d'une grande diversité de valeurs ainsi que leur potentiel de conflit (cf. l'EDD en bref).

Les acteurs extrascolaires mettent à la disposition des écoles leur expertise par le biais de leurs offres pédagogiques. Les différentes offres et approches thématiques ainsi que la façon dont elles se complètent facilitent l'accès des écoles à l'EDD et leur permettent d'avoir des rencontres réelles et authentiques.

éducation21 collabore étroitement avec les acteurs extrascolaires qui développent des offres en EDD. La base de données « Offres des acteurs extrascolaires » est le résultat de cette collaboration. Elle propose aux écoles des offres éducatives de qualité qui contribuent à l'EDD (choix des thèmes, compétences, principes didactiques, processus de réflexion).

Engagements

Soucieux d'offrir à l'école un choix d'offres pédagogiques de qualité contribuant à enrichir l'EDD, nous nous engageons à promouvoir et respecter les valeurs et principes suivants :

1. Les offres pédagogiques contribuent à développer une approche éducative multi-perspective et s'orientent selon une éducation en vue d'un développement durable (thèmes, principes didactiques, compétences, vision).
2. Les offres pédagogiques permettent de mener une réflexion prospective sur des thèmes complexes. Elles aident les apprenant-e-s à se forger un jugement personnel sur un thème donné.
3. Les organisations communiquent en toute transparence sur leurs intérêts et leur positionnement. Elles s'opposent à toute discrimination au sens de l'article 8 de la Constitution fédérale Suisse.
4. Les offres pédagogiques servent à la sensibilisation. Elles ne cherchent pas à recruter des adeptes ou des membres pour des idéologies religieuses, des convictions politiques ou des intérêts commerciaux. Les recherches de fonds ne sont pas acceptées dans la base de données. Les offres pédagogiques en lien avec des collectes de fonds doivent se conformer à la liste de contrôle de ECH/LCH.
5. Les offres pédagogiques contribuent aux objectifs du plan d'études des degrés scolaires concernés, elles sont adaptées aux besoins de l'école et constituent un soutien pour l'enseignement. Elles sont menées par un spécialiste du contenu ayant une expérience pédagogique. Elles sont régulièrement évaluées après leur mise en pratique et des mesures d'amélioration continues sont prévues.

Le document « L'EDD en bref » et les critères de qualité EDD d'éducation21 servent de base pour l'évaluation et le développement des offres pédagogiques. éducation21 intègre les offres pédagogiques évaluées positivement dans sa base de données et les publie sur le portail EDD.

Organisation

Nom de la personne
responsable

Signature

Lieu, date

Éléments à vérifier en cas de collecte de fonds par des élèves

Les conditions qui doivent être satisfaites par l'organisation :

1. L'organisation doit être contrôlée par la ZEWO.
2. L'intérêt pédagogique de la démarche doit être justifié par écrit. Les liens avec des objectifs d'apprentissage pertinents, en rapport avec le développement de l'enfant et en accord avec les objectifs de l'école doivent être mentionnés.
3. Afin de décharger l'enseignant-e quant au travail à fournir et à la responsabilité, il existe deux possibilités de soutien par l'organisation : soit elle accompagne la collecte de fonds par l'intermédiaire d'une personne qualifiée, soit elle fournit du matériel d'enseignement.

Les conditions qui doivent être satisfaites par l'école :

1. Le thème et l'objectif de la collecte doivent être compatibles avec le plan d'études du degré scolaire concerné. Si cet aspect est satisfait, il faudrait aussi que le contenu soit proche des élèves.
2. La classe travaille activement en classe sur le thème de la collecte de fonds.
3. Les élèves concernés sont préparés en vue de la vente des produits. Ils s'exercent par exemple à mener un entretien de vente ; divers aspects pratiques doivent aussi être clarifiés (lieu de la vente, horaires, argent) et discutés (dangers et problèmes potentiels).
4. La participation est facultative. Les élèves peuvent décider s'ils souhaitent réaliser une collecte de fonds ou pas.

Source: Bildung Schweiz, 7/8 | 2015, page 30 (traduction é21)